

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. BROME-MISSISQUOI
VILLAGE D'ABERCORN**

À la session ordinaire du Conseil Municipal tenue le 2 novembre 2020 à 20h05, à laquelle sont présents par téléconférence Mesdames les conseillères Patricia McCollough, Margaret Lefebvre-Macey, Messieurs les conseillers Bernard Carey, et par vidéoconférence Messieurs le conseillers François Cusson, Éric Bissonnette siégeant sous la présidence de Monsieur le maire Guy Gravel présent par vidéoconférence et formant quorum selon des dispositions du Code municipal.

Monsieur le conseiller Denis St-François est absent.

M. Pierre Bell, Directeur général, est aussi présent par vidéoconférence et note les minutes.

Également 10 citoyens assistent à la séance

Cette séance se tient par téléconférence

1. OUVERTURE DE LA SESSION

RÉSOLUTION 174-11-2020

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Margaret Lefebvre-Macey, appuyé par Monsieur le conseiller Bernard Carey

ET RÉSOLU QUE la session soit ouverte à 20h05 par le président du Conseil.

ADOPTÉ

1.1 DROIT DE VÉTO

Le directeur général annonce le refus du maire de signer les résolutions suivantes :

157-10-2020 (Adoption règlement de contrat et suivi budgétaire (R347-13))

163-10-2020 (Terre de remblai)

- 1.2** Monsieur le maire Gravel explique qu'en vertu de l'article 142 paragraphe 2, 3 & 4 du Code Municipal, il refuse de signer les résolutions 157-10-2020 et 163-10-2020. En conséquence, les deux résolutions seront remises à l'ordre du jour pour décision.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 175-11-2020

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller François Cusson, appuyé par Monsieur le conseiller Éric Bissonnette

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour suivant soit et est adopté ;

ADOPTÉ

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Procès-verbaux
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 octobre 2020
 - 3.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 octobre 2020
4. **CORRESPONDANCE**
 - 4.1 Demande de soutien financier- Main dans la main
 - 4.2 Demande de soutien financier-Maison au diapason
 - 4.3 Lettre de Benoit VanCaloen-Articles de l'Église
 - 4.4 Don Légion Royale Canadienne- Jour du Souvenir

5. **ADMINISTRATION**

- 5.1 Adoption des comptes à payer
- 5.2 Adoption-Règlement concernant la Régie interne du conseil 346-20
- 5.3 Adoption- Règlement du code de déontologie 345-20
- 5.4 Suspension de séance lors de problèmes techniques
- 5.5 Renouvellement de l'assurance collective
- 5.6 Placement du surplus
- 5.7 Adoption Règlement MRC 08-0616
- 5.8 Adoption Règlement MRC 10-0618 modifiant le schéma d'aménagement révisé (05-0508)
- 5.9 Adoption du règlement de contrôle et de suivi budgétaire 347-20
- 5.10 Subvention COVID

6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE, CIVILE ET INCENDIE**

- 6.1 Entente service incendie

7. **AMÉNAGEMENT URBANISME & DÉVELOPPEMENT**

- 7.1 Dépôt du rapport de l'inspecteur
- 7.2 Dossier lettre MRC pour terrain sur des Sources

8. **VOIRIE**

- 8.1 Proposition de FNX-INNOV pour TECQ 2019-2023
- 8.2 Proposition H-Q pour déplacement de poteaux sur des Sources
- 8.3 Application antirouille pour camion
- 8.4 Mandat niveleuse
- 8.5 Terre de remblai

9. **LOISIR CULTURE ET PATRIMOINE**

- 9.1 Demande au Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPS)
- 9.2 Création d'une commission de loisir.

10. **VARIA**

- 11. Période de questions.
- 12. Levée de la séance.

* * * * *

3.1 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 octobre 2020**
RÉSOLUTION 176-11-2020

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller François Cusson, appuyé par Monsieur le conseiller Éric Bissonnette
ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre soit et est adopté

ADOPTÉ

3.2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**
DU 15 octobre 2020
RÉSOLUTION 177-11-2020

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller François Cusson, appuyé par Monsieur le conseiller Éric Bissonnette
ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 octobre 2020 soit et est adopté

ADOPTÉ

**3.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 19 octobre 2020
RÉSOLUTION 178-11-2020**
IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Margaret Lefebvre-Macey,
 appuyé par Monsieur le conseiller Éric Bissonnette
ET RÉSOLU que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 octobre
 soit et est adopté

ADOPTÉ

4. CORRESPONDANCE

**4.1 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER-MAIN DANS LA MAIN
RÉSOLUTION 179-11-2020**
CONSIDÉRANT la demande de soutien financier pour le Centre de pédiatrie
 Sociale Main dans la Main
IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Margaret Lefebvre-Macey, appuyé
 par Madame la conseillère Patricia McCollough
ET RÉSOLU de contribuer la somme de 200.00\$ pour l’année 2021

François Cusson	Pour	Denis St-François	Abs.
Patricia McCollough	Pour	Margaret Macey	Pour
Bernard Carey	Pour	Éric Bissonnette	Contre
Guy Gravel	Pour		

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**4.2 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER -MAISON AU DIAPASON
RÉSOLUTION 180-11-2020**
CONSIDÉRANT la demande de soutien financier pour la Fondation Au **Diapason**
IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Bernard Carey, appuyé par la
 conseillère Margaret Lefebvre-Macey
ET RÉSOLU de contribuer à la campagne de financement par l’achat de 8
 poinsettias au montant de 160.00\$

ADOPTÉ

**4.3 LETTRE DE MONSIEUR BENOIT VANCALOEN-ÉGLISE ST-SIMON
RÉSOLUTION 181-11-2020**
CONSIDÉRANT la lettre de Monsieur Benoit VanCaloen, président de la
 Fabrique St-Simon,
CONSIDÉRANT que la Fabrique désire faire la distribution des articles à
 l’intérieur de l’Église St-Simon et qu’elle priorise la municipalité
IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Margaret Lefebvre-Macey, appuyé
 par Monsieur le conseiller Bernard Carey
ET RÉSOLU de nommer Monsieur le Maire Guy Gravel et Monsieur le conseiller
 François Cusson pour faire la sélection des articles pour la municipalité

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

**4.4 DON LÉGION ROYALE CANADIENNE- JOUR DU SOUVENIR
RÉSOLUTION 182-11-2020**
CONSIDÉRANT la demande de soutien financier de la Légion Royale Cana-
 dienne Br #158
IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Bernard Carey, appuyé par
 Madame la conseillère Patricia McCollough
ET RÉSOLU que de contribuer la somme de 80.00\$ pour l’achat d’une couronne
 pour le jour du Souvenir
ET RÉSOLU d’autoriser Monsieur le Maire Guy Gravel à aller déposer la
 couronne lors de la cérémonie

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

5. ADMINISTRATION

5.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER
RÉSOLUTION 183-11-2020

COMPTES À PAYER - 30 SEPTEMBRE		
NOM	DESCRIPTION	MONTANT
9347-2686 Québec	Travaux permaculture	327,68
Aquatech	Traitement des eaux usées / gestion installations distribution eau potable / échantillonnage réseau eau potable	2 036,73
Atel Labrecque	Entretien tracteur à gazon	216,02
BMR	Divers	50,94
DJL	Matériaux chemins (pierre concassée)	3 087,14
EMG Cusson	Travaux chemin Claybank et Spencer (transport)	3 518,24
Environex	Analyses eau usée et potable	330,56
Gestim	Services inspection	2 033,90
Groupe CT	Copies facturable	126,99
Location Borduas	Location compacteur	4 112,88
Martech	Enseignes chemin	107,21
Petits Moteurs	Achat (coupe-herbe)	179,04
TG Élect	Surveillance Centrale	201,21
TOTAL		<u>16 903,42\$</u>

COMPTES DÉJÀ PAYÉS 30 SEPTEMBRE		
NOM	DESCRIPTION	MONTANT
Axion	Internet	114,92
Beauregard Hélène	Ménages et remboursement facture	158,95
Bell Canada	Téléphone	305,95
Bell Pierre	Salaire directeur général	1 344,84
Bell Pierre	Salaire directeur général	1 354,61
Bissonnette Eric	Rémunération conseiller/allocation internet	308,20
Carey Bernard	Rémunération conseiller/allocation internet	308,20
Cote Gail	Salaire commis comptable	1 052,30
Cote Gail	Salaire commis comptable	1 052,30
Cusson François	Rémunération conseiller/allocation internet	308,20
Décary Michelle	Dépenses Permaculture	529,52
Domingue Jean	Salaire contre-maître et cellulaire	1 281,61
Domingue Jean	Salaire contre-maître	1 270,10
Domingue Max	Travaux divers	300,00

<i>Ferme Boisé</i>	<i>Petit</i> <i>Dépenses Permaculture</i>	<i>1 724,63</i>
<i>Gravel Guy</i>	<i>Rémunération maire/allocation internet/allocation cellulaire</i>	<i>750,19</i>
<i>Hydro Québec</i>	<i>Électricité</i>	<i>1 509,87</i>
<i>Int Communication</i>	<i>Site web</i>	<i>57,43</i>
<i>Lafreniere Monique</i>	<i>Commis bureau</i>	<i>228,96</i>
<i>Lafreniere Monique</i>	<i>Commis bureau</i>	<i>213,70</i>
<i>Lefebvre Macey Margaret</i>	<i>Rémunération conseillère</i>	<i>288,20</i>
<i>McCollough Patricia</i>	<i>Rémunération conseillère/allocation internet</i>	<i>248,20</i>
<i>Ministère Revenu</i>	<i>Retenus à la source (juillet à sept)</i>	<i>10 124,83</i>
<i>Petite Caisse</i>	<i>Divers</i>	<i>104,38</i>
<i>Receveur Général</i>	<i>Retenus à la source (juillet à sept)</i>	<i>3 971,82</i>
<i>St-François Denis</i>	<i>Rémunération conseiller/allocation internet</i>	<i>308,20</i>
<i>Ville Dunham</i>	<i>Enlèvement matières organiques, ordures et matières recyclables</i>	<i>3 786,00</i>
TOTAL		<i>33 006,11\$</i>

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Patricia McCollough, appuyé par Madame la conseillère Margaret Lefebvre-Macey
ET RÉSOLU que la liste des comptes à payer et des comptes déjà payer est et soit accepté

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.2 ADOPTION-RÈGLEMENT CONCERNANT LA RÉGIE INTERNE DU CONSEIL 346-20
RÉSOLUTION184-11-2020

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par Monsieur le conseiller Bissonnette à la séance du 5 octobre 2020
ATTENDU QUE ce conseil est autorisé, en vertu de l'article 491 du Code municipal, à adopter et mettre à exécution des règles et règlements concernant sa régie interne, ainsi que le maintien de l'ordre et du décorum au cours de ses séances ;
ATTENDU QUE la municipalité du Village d'Abercorn dispose déjà d'un règlement à cet effet, soit le règlement No. 121 ;
ATTENDU QUE ce règlement a déjà été modifié par le passé soit le règlement no. 147 et le règlement 163, et qu'une refonte s'avère nécessaire, les règlements cités précédemment sont abrogés par le présent règlement.
ATTENDU QU' en vertu des dispositions de l'article 150 du Code Municipal, l'ordre du jour des sessions du conseil doit comprendre une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil ;
ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 150 du Code Municipal, le conseil peut, par règlement, prescrire la durée de la période des questions, le moment où elle a lieu et la procédure à suivre pour poser une question ;
ATTENDU QUE les membres du conseil de même que les officiers de la Municipalité se sont toujours efforcés de faciliter l'accès de citoyens à l'information relative aux affaires de la Municipalité et qu'ils entendent continuer à faire de même à l'avenir ;

ATTENDU par ailleurs, qu’il est dans l’intérêt des citoyens de la Municipalité que les séances du conseil se déroulent en bon ordre de façon à en assurer l’efficacité ;

ET RÉSOLU qu’il est ordonné et décrété que le règlement numéro 346-20 soit adopté

François Cusson	Pour	Denis St-François	Abs
Patricia McCollough	Contre	Margaret Macey	Contre
Bernard Carey	Contre	Éric Bissonnette	Pour
Guy Gravel	Pour		

REJETÉ À LA MAJORITÉ

5.3 ADOPTION -RÈGLEMENT DU CODE DE DÉONTOLOGIE 345-20
RÉSOLUTION 185-11-2020

ATTENDU QUE la *Loi sur l’éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1) impose aux municipalités de se doter d’un code d’éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux ;

ATTENDU QUE l’objet de la *Loi sur l’éthique et la déontologie en matière municipale* est d’assurer l’adhésion explicite des membres de tout conseil d’une municipalité aux principales valeurs de celle-ci en matière d’éthique, de prévoir l’adoption des règles de déontologie et de déterminer des mécanismes d’application et de contrôle de ces règles;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté en 2014. Le Règlement No 306-14 adoptant le Code d’éthique et de déontologie des élus de la Municipalité d’Abercorn ; que ce Règlement a été remplacé par le Règlement 328-16 en 2016 et par le Règlement 332-18 en 2018 ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire réviser et moderniser ce Code d’éthique et de déontologie ;

ATTENDU QU’il y a lieu d’abroger le Règlement No 332-18 adoptant le Code d’éthique et de déontologie des élus de la Municipalité d’Abercorn pour le remplacer par un Règlement révisé ;

ATTENDU QU’un avis de motion accompagné d’un projet de règlement a été donné à la séance du 8 septembre 2020 ;

ET RÉSOLU qu’il est ordonné et décrété que le règlement numéro 345-20 soit adopté

François Cusson	Pour	Denis St-François	ABS
Patricia McCollough	Contre	Margaret Macey	Contre
Bernard Carey	Contre	Eric Bissonnette	Pour
Guy Gravel	Pour		

REJETÉ À LA MAJORITÉ

5.4 SUSPENSION DE SÉANCE LORS DE PROBLÈMES TECHNIQUES
RÉSOLUTION 186-11-2020

CONSIDÉRANT que les rencontres du Conseil se font par vidéoconférence et téléconférence

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil vont avertir les autres avant de quitter la réunion

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Patricia McCollough, appuyé par Madame la conseillère Margaret Lefebvre-Macey

ET RÉSOLU que lorsque la connexion est interrompue avec un membre du conseil, la réunion sera suspendue jusqu’au retour de celui-ci

ADOPTÉ

5.5 RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE COLLECTIVE
RÉSOLUTION 187-11-2020

CONSIDÉRANT que l'assurance collective fait partie des conditions d'emploi permanent de la municipalité,
CONSIDÉRANT que le renouvellement doit être fait avant le 31 décembre
IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller François Cusson, appuyé par Madame la conseillère Margaret Lefebvre-Macey
ET RÉSOLU de renouveler le programme d'assurance collective avec la Fédération Québécoise des Municipalités.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.6 PLACEMENT DU SURPLUS
RÉSOLUTION 188-11-2020

CONSIDÉRANT que la Société d'assurances-dépôts du Canada assure la protection des dépôts jusqu'à un plafond de \$100 000,
CONSIDÉRANT que le conseil veut s'assurer de protéger les avoirs de la municipalité,
IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller François Cusson, appuyé par Monsieur le conseiller Éric Bissonnette
ET RÉSOLU de répartir les placements de façon à protéger la somme investie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.7 ADOPTION RÈGLEMENT MRC 08-0616 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ (05-0508)
RÉSOLUTION 189-11-2020

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté le Règlement 08-0616,
CONSIDÉRANT que la municipalité doit harmoniser ses règlements avec ceux de la MRC Brome-Missisquoi,
IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Patricia McCollough, appuyé par Madame la conseillère Margaret Lefebvre-Macey
ET RÉSOLU que la municipalité adopte la modification au schéma d'aménagement révisé

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.8 ADOPTION -RÈGLEMENT MRC 10-0618 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ (05-0508)
RÉSOLUTION 190-11-2020

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté le Règlement 08-0616,
CONSIDÉRANT que la municipalité doit harmoniser ses règlements avec ceux de la MRC Brome-Missisquoi,
IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Bernard Carey, appuyé par Madame la conseillère Margaret Lefebvre-Macey
ET RÉSOLU que la municipalité adopte la modification au schéma d'aménagement révisé

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.9 ADOPTION DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE 347-20
RÉSOLUTION 191-11-2020

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été déposé à la séance du 6 juillet 2020
CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 3 août 2020
IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le règlement 347-20

François Cusson	Contre	Denis St-François	Abs	
Patricia McCollough	Contre	Margaret Macey	Contre	

Bernard Carey	Contre	Eric Bissonnette	Contre	
Guy Gravel	Contre			

REJETÉ À L'UNANIMITÉ

**5.10 SUBVENTION COVID-(PRRP-ACPA-WI-CAB)
RÉSOLUTION 192-11-2020**

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a annoncé l'octroi d'une aide financière aux municipalités dans le contexte de la pandémie de la COVID-19,
CONSIDÉRANT que plusieurs organismes contribuent au bien-être des citoyens d'Abercorn pendant cette période.

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Patricia McCollough, appuyé par Madame la conseillère Margaret Lefebvre-Macey

ET RÉSOLU de donner à chacun des organismes suivant la somme de \$1000 :

- Association culture et patrimoine d'Abercorn (ACPA)
- Abercorn Women's Institute Inc
- PR-RP Inc
- Centre d'Action Bénévole Sutton (CAB)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

21h32 Madame la conseillère Margaret Lefebvre-Macey se retire

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE, CIVILE ET INCENDIE

**6.1 ENTENTE SERVICE INCENDIE
RÉSOLUTION 193-11-2020**

CONSIDÉRANT que par entente, le service d'Incendie de la ville de Sutton offre ses services à la municipalité d'Abercorn depuis 2006,

CONSIDÉRANT que les parties s'entendent pour renouveler l'entente intermunicipale pour une période de 5 ans, et renouvelable pour une période de 5 ans additionnelle,

CONSIDÉRANT que la répartition des coûts sera dorénavant basée au prorata de la richesse foncière (50%) et de la population (50%)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller François Cusson, appuyé par Monsieur le conseiller Éric Bissonnette

ET RÉSOLU d'entériner le projet d'entente intermunicipale avec la ville de Sutton concernant le service des incendies à compter du 1^{er} janvier 2020 et de prolonger rétroactivement l'ancienne entente jusqu'au 31 décembre 2019.

ET D'AUTORISER le maire et la direction générale à signer l'entente

21h35 Retour de Madame la conseillère Margaret Lefebvre-Macey

ADOPTÉ

7. AMÉNAGEMENT URBANISME & DÉVELOPPEMENT

7.1 DÉPÔT DE L'INSPECTEUR

Monsieur le Maire dépose le rapport de l'inspectrice pour le mois d'octobre

21h40 Départ de Monsieur le conseiller Bernard Carey

**7.2 DOSSIER LETTRE MRC POUR TERRAIN SUR DES SOURCES
RÉSOLUTION 194-11-2020**

CONSIDÉRANT que M. Simon Lajeunesse, coordonnateur à la gestion de l'eau de la MRC Brome-Missisquoi a visité les terrains sur le chemin des Sources

CONSIDÉRANT que la MRC demande de rétablir le trajet du cours d'eau comme défini par l'étude du biologiste en 2017.

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Patricia McCollough, appuyé par Monsieur le conseiller François Cusson,
ET RÉSOLU qu’une nouvelle étude de biologiste soit demandée.

21h42 Retour de Monsieur Bernard Carey

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

8. VOIRIE

8.1 PROPOSITION DE FNX-INNOV POUR TECQ 2019-2023

RÉSOLUTION 195-11-2020

CONSIDÉRANT que le programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ) est renouvelé pour la période 2019-2023,
CONSIDÉRANT que la municipalité prévoit faire des travaux au réseau d’aqueduc,
CONSIDÉRANT que la firme FNX-innov a déjà une connaissance de notre réseau,
CONSIDÉRANT que la firme FNX-innov a soumis une offre de service pour les travaux,
IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller François Cusson, appuyé par Madame la conseillère Patricia McCollough
ET RÉSOLU de mandater la firme FNX-innov pour la préparation des plans et devis, et la réalisation de l’étude géotechnique au montant de 32 729.37 \$ plus taxes applicables.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

8.2 PROPOSITION H-Q POUR DÉPLACEMENT DES POTEAUX SUR DES SOURCES

RÉSOLUTION 196-11-2020

CONSIDÉRANT le chemin des Sources est étroit et que les poteaux d’Hydro-Québec sont à proximité de la route,
CONSIDÉRANT qu’Hydro-Québec assume 50% des coûts

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Bernard Carey, appuyé par Madame la conseillère Margaret Lefebvre-Macey
ET RÉSOLU d’accepter la proposition d’entente d’Hydro Québec au montant de \$14 374.41
ET d’autoriser la direction générale de signer l’entente de réalisation de travaux majeurs

François Cusson	Pour	Denis St-François	Abs
Patricia McCollough	Pour	Margaret Macey	Pour
Bernard Carey	Pour	Eric Bissonnette	Contre
Guy Gravel	Pour		

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

8.3 APPLICATION ANTIROUILLE POUR CAMION

RÉSOLUTION 197-11-2020

CONSIDÉRANT que la municipalité s’est doté d’une camionnette et qu’elle veut la conserver pour plusieurs années
IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller François Cusson, appuyé par Monsieur le conseiller Bernard Carey
ET RÉSOLU de mandater le garage McDermot pour appliquer un traitement d’antirouille complet au montant de \$350 plus taxes applicables

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

8.4 MANDAT NIVELEUSE

RÉSOLUTION 198-11-2020

CONSIDÉRANT les conditions des routes de gravier
IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Margaret Lefebvre-Macey,
Appuyé par Madame Patricia McCollough
ET RÉSOLU de mandater Normand Carey pour faire le nivelage des routes de la municipalité

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.5 TERRE DE REMBLAI
RÉSOLUTION 199-11-2020

CONSIDÉRANT QUE M, le maire Guy Gravel a exercé son droit de veto à la résolution 163-10-2020.
CONSIDÉRANT QUE la direction a convenu avec M. Axel Palomares que le matériel de remblai lui serait offert au montant de \$35 du voyage afin de couvrir les coûts du transport du remblai,
CONSIDÉRANT QUE M. Palomares a accepté les termes de ce contrat, 43 voyages de remblai ont été livrés et la somme de \$1 505 plus les taxes applicables a été facturée.
CONSIDÉRANT QUE la conseillère McCollough a demandé que la facture soit annulée
IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Patricia McCollough, appuyé par Madame la conseillère Margaret Lefebvre Macey
ET RÉSOLU D'ANNULER la facture de M. Palomares

François Cusson	Contre	Denis St-François	Abs
Patricia McCollough	Pour	Margaret Macey	Pour
Bernard Carey	Pour	Eric Bissonnette	Contre
Guy Gravel	Contre		

N'ayant pas la majorité la résolution est **REJETÉE**

9. LOISIRS CULTURE ET PATRIMOINE

9.1 DEMANDE AU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE À NIVEAU ET À L'AMÉLIORATION DES SENTIERS ET DES SITES DE PRATIQUE D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR (PSSPA)

RÉSOLUTION 200-11-2020

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Abercorn autorise la présentation du projet de Sentier pédestre dans le Parc Shepard et rivière Sutton au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air ;
CONSIDÉRANT QU'il est confirmé l'engagement de la municipalité d'Abercorn à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier ;
CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Abercorn désigne monsieur Pierre Bell, directeur général comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus ;
IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller François Cusson, appuyé par Madame la conseillère Patricia McCollough
ET RÉSOLU d'autoriser la direction générale à déposer une demande au Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA)
ET que l'engament de la municipalité soit limité à \$2,000
ET d'autoriser la direction générale à signer tout document s'y rattachant

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.2 CRÉATION COMMISSION LOISIR
RÉSOLUTION 201-11-2020

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire former une commission
loisir/sport/tourisme

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Cusson déposera une liste de candidat(e)
intéressé(e) au Conseil pour approbation.

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Margaret Lefebvre-Macey, appuyé
par Monsieur le conseiller Bernard Carey

ET RÉSOLU de créer la commission Loisir-Sport - Tourisme

ADOPTÉ

10. VARIA

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens posent des questions aux élu(e)s sur différents sujets.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 202-11--2020

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Bernard Carey, appuyé par Monsieur le
conseiller François Cusson

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 22h32

ADOPTÉ

+Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie par la présente qu'il y a des fonds
suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions mentionnées ci-
dessus.

RATIFICATION

Pierre Bell
Directeur général

Guy Gravel
Maire